

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 6 septembre 2011 portant nomination des membres du Conseil général des Hautes Ecoles

A.M. 21-11-2013

M.B. 28-01-2014

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu l'article 79 du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 janvier 1997 créant le conseil général des Hautes Ecoles;

Vu l'arrêté ministériel du 6 septembre 2011 portant nomination des membres du Conseil général des Hautes Ecoles tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2013 portant règlement de son fonctionnement;

Sur proposition du Vice-Président, Ministre de l'Enseignement supérieur,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 6, alinéa 2, 2^o de l'arrêté ministériel du 6 septembre 2011 portant nomination des membres du Conseil général des Hautes Ecoles, les mots « M. Philippe SOUTMANS » sont remplacés par « Mme Marie-Agnès DEFRENNE ».

Article 2. - A l'article 8, alinéa 1^{er}, 2^o du même arrêté, les mots « M. Jacques NEIRYNCK » sont remplacés par « M. Yvan SCOYS ».

Article 3. - A l'article 8, alinéa 2, 2^o du même arrêté, les mots « Mme Marie-Agnès DEFRENNE » sont remplacés par « M. Philippe SOUTMANS ».

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 21 novembre 2013.

J.-Cl. MARCOURT